

DIVERS - Informations sur les décisions prises par la Présidente et le Bureau

I. Informations sur les décisions prises par Madame la Présidente

044-2020- COMMANDE PUBLIQUE - SENTIERS – Marché MOEDRANS Modification de contrat en cours d'exécution n°4 de la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du projet cyclo-piétonnier en Vallée d'Abondance – communes d'Abondance, Bonneveaux, Vacheresse et Chevenoz

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du projet cyclo-piétonnier en Vallée d'Abondance – communes d'Abondance, Bonneveaux, Vacheresse et Chevenoz notifié au Cabinet Uguet – 74, le 12/10/2015 pour un montant total de 37 536 €HT,

Vu les avenants n°1 à 3 portant le montant global du marché à 36 092,43 €HT soit -3,85% du contrat initial,

Vu le projet d'avenant n°4 proposé par le Cabinet Uguet d'un montant de 9 218,97 €HT portant le montant total d'augmentation du marché à +7 775,40 €HT soit +20,71% (avenants précédents inclus),

Considérant :

- la nécessité de modifier les tracés réalisés par la maîtrise d'œuvre suite à des aléas techniques et fonciers après validation de la phase PRO,
- la nécessité de réaliser des études complémentaires en rive droite à Abondance,
- que toutes les clauses et autres dispositions du marché restent maintenues,

La présidente de la CCPEVA :

- **ACCEPTE la modification de contrat en cours d'exécution n°4 au marché MOEDRANS conclu avec le Cabinet UGUET dans les conditions présentées ci-dessus.**

045-2020 - ENVIRONNEMENT - Entretien des zones humides du Gavot – Natura 2000 - ATTRIBUTION

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 9 janvier 2017,

Considérant la nécessité de lancer une consultation relative à l'entretien des zones humides Natura 2000 du Gavot à l'hiver 2020-2021,

Vu le dossier de consultation adressé aux prestataires selon leur demande par mail :

- Chablais Insertion, 105 C route de la Dranse 74500 Publier Amphion
- Léman Initiative Emploi Nature, 135 Chemin de l'Effly, 74140 Sciez

Vu les critères de jugement :

- prix : 100%

Vu la date de remise des offres au 12/10/2020

Vu les offres reçues suivantes :

Le Lien n'a pas souhaité répondre à la demande,

L'offre de Chablais Insertion porte sur le montant suivant :

Prestataires	Prix € TTC
Chablais Insertion, 105 C route de la Dranse 74500 Publier Amphion	42 500 €

La présidente de la CCPEVA :

- **ACCEPTE de signer le marché avec :**

➤ **Chablais Insertion pour un montant de 42 500 TTC**

II. Informations sur les décisions prises par le Bureau

004-2020- COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre de services de Télécommunications n° 20AG405

La présente délibération concerne l'attribution des lots n°1 à 3 de l'accord-cadre de services de télécommunications

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée au bureau par délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020,

Dans un souci de rationalisation des dépenses transversales de la collectivité, une consultation allotie (3 lots) a été passée pour des services de télécommunication avec la fourniture limitée d'accessoires pour les besoins de la Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes avec montants maximum annuels en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Chacun des lots ci-dessous, fait ainsi l'objet d'un marché unique :

LOT	Montant maximum par an
LOT N°1 – Téléphonie fixe	18 000 € HT
LOT N°2 – Téléphonie mobile	20 000 € HT
LOT N°3 – Accès internet & Trunk SIP	10 000 € HT

Chaque accord-cadre est conclu pour une période de 12 mois à compter de la date de notification au titulaire.

Chaque accord-cadre pourra être renouvelé 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Date d'envoi à publication le 25/05/2020 au BOAMP avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation : <http://marches-publics.info>

La date limite de réception des offres était fixée au 24/06/2020 à 16h00 (et le 03/07/2020 à 16h00 pour les cartes SIM du lot 2 en raison de la crise sanitaire).

Vu les offres reçues :

LOT N° 1 :

Stella – 06560 Valbonne
Orange – 69003 Lyon
SFR – 75015 Paris

LOT N° 2 :

Orange – 69003 Lyon
SFR – 75015 Paris

LOT N°3 :

Stella – 06560 Valbonne
C'Pro Networks – 26000 Valence
Linkt – 92800 puteaux
SFR – 75015 Paris
Celeste – 77420 Champs-sur-Marne
Euro information télécom – 75002 Paris

Sur la base des critères de sélection des offres suivants indiqués au Règlement de Consultation (pour tous les lots) :

- valeur technique dont les sous-critères étaient indiqués dans le cadre de réponse technique (60 points)
- prix (30 points)
- délai (10 points)

A la vue du rapport d'analyse des offres réalisé par l'AMO, la société MG FIL, la C.A.O. du 10/09/20, valablement convoquée le 03/09/2020, a émis un avis favorable pour attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Stella, sur la base d'un montant estimatif quantitatif non contractuel (*ayant servi à la comparaison des offres*) de : 6 760,80 € HT
- Lot n° 2 : Orange, sur la base d'un montant estimatif quantitatif non contractuel (*ayant servi à la comparaison des offres*) de : 9 888,15 € HT
- Lot n°3 : Linkt, sur la base d'un montant estimatif quantitatif non contractuel (*ayant servi à la comparaison des offres*) de : 7 914,00 € HT

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE la proposition d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres des lots n°1 à 3, ATTRIBUE les marchés s'exécutant sur la base des prix des Bordereau des Prix Unitaires des lots :**
 - lot n°1 : Stella
 - lot n°2 : Orange
 - lot n°3 : Linkt
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer les lots n° 1 à 3 ainsi que toutes pièces afférentes à intervenir pour la fourniture de services de télécommunications.**

005-2020- COMMANDE PUBLIQUE- Marché n° 20ASST409 concernant la reprise du refoulement du poste de relevage de Marin

La présente délibération concerne l'attribution du marché de reprise du refoulement du poste de relevage de Marin

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée au bureau par délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020,

La consultation a été passée selon la procédure adaptée ouverte conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

La publicité a été publiée au BOAMP et sur le profil acheteur de la collectivité le 03/07/2020.

La date limite de réception des offres était fixée au 05/08/2020 à 12h00.

Les travaux prévus au cahier des charges comprennent essentiellement :

- La dépose des dalles béton existantes
- Le traitement soigné des supports UPN existants
- La fourniture et la mise en place d'une conduite fonte DN200 pré isolée
- La fabrication et la mise en œuvre des capots en aluminium laqués (en option)
- La fabrication et la mise en œuvre de tous les accessoires en acier inoxydable nécessaires à la fixation des conduites et capots métalliques (colliers...)
- Le chemisage du tronçon aval

Le délai d'exécution ne devra pas dépasser 2 mois.

Les critères énoncés dans le règlement de la consultation se décomposent comme suit :

- Valeur technique (dont 5 sous-critères indiqués au Règlement de Consultation) : 60%
- Prix des prestations : 40%

Après analyse des offres réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre, le bureau Profils Etudes – 74, le classement est le suivant :

- 1- Entreprise DAZZA – 74500 Publier, avec une note totale de 88,9/100 et un montant total de 180 068 €HT (offre de base : 156 708,00 €HT + PSE n°1 : 23 360 €HT)
- 2- Entreprise Bianco – 73400 Ugine, avec une note totale de 88/100 et un montant total de 182 857,25 €HT (offre de base : 150 910,25 €HT + PSE n°1 : 31 947 €HT)

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 29/09/2020, a émis un avis favorable pour déclarer l'offre économiquement la plus avantageuse suivante :

Entreprise DAZZA – 74500 Publier, sur la base d'un Détail Quantitatif Estimatif total non contractuel de 180 068 € HT (PSE n°1 franchissement Pont de Dranse : travaux de pose des capots et repli, incluse)

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE la proposition d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres,**
- **ATTRIBUE le marché pour la reprise du refoulement du poste de relevage de Marin s'exécutant à prix unitaires à l'entreprise DAZZA – 74500 Publier, sur la base d'un DQE total non contractuel de 180 068 €HT (PSE n°1 retenue),**
- **AUTORISE Mme la Présidente à signer le marché ainsi que toutes pièces afférentes à intervenir.**

006-2020- COMMANDE PUBLIQUE- SENTIERS – Fourniture et pose d'une passerelle pour le chemin cyclo-pédestre des bords de Dranse (commune d'Abondance) n° 20SENT399

La présente délibération concerne l'attribution du marché de fourniture et pose d'une passerelle pour le chemin cyclo-pédestre des bords de Dranse

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée au bureau par délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020,

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le délai d'exécution est de 10 semaines (période de préparation comprise) à compter de l'ordre de service de démarrage.

Date d'envoi à publication le 28/02/2020 au BOAMP avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation : <http://marches-publics.info>

La date limite de réception initialement fixée au 20/03/2020 à été reportée à deux reprise dans le cadre du COVID19 jusqu'au 26/05/2020 à 12h00.

Vu les trois offres reçues :

- LEC TP – 74 390 Châtel
- Groupement ACRO BTP / MCM – 74190 Passy
- BOUCHET Construction métallique – 74370 Pringy

Sur la base des critères de sélection des offres suivants indiqués au Règlement de Consultation (pour tous les lots) :

valeur technique (dont 6 sous-critères) : 45%

prix : 40%

délai : 15%

A la vue du rapport d'analyse des offres réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre (GTR), la C.A.O. du 10/09/20, valablement convoquée le 03/09/2020, a émis un avis favorable pour attribuer le marché à l'entreprise suivante :

- LEC TP, sur la base d'un montant estimatif quantitatif non contractuel (*ayant servi à la comparaison des offres*) de 98 027,14 €HT (offre de base).

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE la proposition d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres ;**
- **ATTRIBUE le marché s'exécutant sur la base des prix des Bordereau des Prix Unitaires ;**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer le marché correspondant ainsi que toutes pièces afférentes à intervenir.**